SIEVI l'eau pure
Syndicat de l'Estéron et du Var Inférieurs

DSP SIEVI 2020-2024

Rapport annuel



sur le **Prix** et la **Qualité** du Service public de l'**Eau Potable**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Tous renseignements concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs sont sur le site www.services.eaufrance.fr

TABLE DES MATIERES

1 ORGANISATION DU SERVICE 2

1.1 Presentation du territoire desservi 2
1.2 Les elus et l'equipe 3

2 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 4

2.1 Mode de gestion du service 4
2.2 Faits marquants en 2021 5
2.3 Conventions d'import et d'export 8
2.4 Nombre d'abonnements 9
2.5 Prelevement sur les ressources en eau 10
2.6 Production 10
2.7 Achats d'eaux traitees (Importations) 11
2.8 Volumes vendus au cours de l'exercice 11
2.9 Autres volumes 11
2.10 Lineaire de reseaux de desserte (hors branchements) 11
2.11 Recapitulatif des differents volumes 12

3 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE 13

3.1 Deliberation fixant les tarifs 13
3.2 Modalites de tarification 13
3.3 Recettes (en €) 15

4 INDICATEURS DE PERFORMANCE 16

4.1 Qualite de l'eau distribuee 16
4.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau 17
4.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des reseaux 18
4.4 Rendement du reseau de distribution 19
4.5 Indice lineaire des volumes non comptes 19
4.6 Indice lineaire de pertes en reseau 19
4.7 Taux moyen de renouvellement des reseaux d'eau potable 20

5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 21

5.1 Travaux realises par le SIEVI au cours de l'exercice 21
5.2 Travaux realises par le delegataire au cours de l'exercice 22
5.3 Travaux budgetes par le SIEVI en 2022 23
5.4 Etat de la dette du service 23
5.5 Amortissements 24

6 PERSPECTIVES D'AVENIR 25

ANNEXE – FACTURES EAU ET ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE 27

1 ORGANISATION DU SERVICE

1.1 Présentation du territoire desservi

Le SIEVI, Syndicat de l'Estéron et du Var Inférieurs, a été créé par arrêté préfectoral du 16 septembre 1933 et compte 17 communes en 2020 dont :

- **16 communes pour la compétence « eau potable »,**
- **17 communes pour la compétence « Assainissement Non Collectif ».**

Ces communes sont réparties sur deux EPCI :

- Communauté de communes Alpes Azur (CCAA),
- Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA)

Tableau synthétique des compétences du SIEVI :

Communauté	Commune	Compétence AEP - Production	Compétence AEP – Distribution	Assainissement non collectif
CCCA	Aiglun	X	X	X
	Cuébris	X	X	X
	Pierrefeu	X	X	X
	Revest-les-Roches	X	X	X
	Roquestéron	X	X	X
	Sigale	X	X	X
	Toudon (Ecarts)	X		X
	Tourette-du-Château	X	X	X
CASA	Bézaudun-les-Alpes	X	X	X
	Bouyon	X	X	X
	Caussols			X
	Conségudes	X	X	X
	Coursegoules	X	X	X
	Les Ferres	X	X	X
	La Roque-en-Provence	X	X	X
	Saint-Paul-de-Vence	X	X	X
	Tourrettes-sur-Loup	X	X	X

Autres informations :

- Existence d'un schéma de distribution : OUI
- Existence d'un règlement de service : OUI
- Existence d'une CCSPL : NON

1.2 Les élus et l'équipe

Par application de la loi NOTRe depuis le 01/01/2020, la **CCAA** et la **CASA**, par **mécanisme de représentation-substitution**, représentent les communes au sein du syndicat.

Par ailleurs, le syndicat a modifié ses statuts en 2020.

Désormais, chaque EPCI nomme pour chaque commune **un(e) délégué(e) titulaire** et **un(e) délégué(e) suppléant(e)**.

Le comité « eau potable » du SIEVI est donc composé de
16 délégués(es) principaux et **16 délégués(es) supléants(es)**.

Le comité est géré par le **COMITE SYNDICAL**
qui élit en son sein **le Président** et **le(s) Vice-Président(s).**



Marc BELVISI
Président
Maire de PIERREFEU



Francis GORDA
Vice-Président
Elu de SIGALE



Jean-Pierre CAMILLA
Vice-Président
Maire de SAINT-PAUL DE VENCE

Le comité élit un **BUREAU SYNDICAL**
Composé du Président, des deux Vice-Présidents et de 7 autres membres.
Le comité peut déléguer au Bureau certains actes d'administration courante et certains pouvoirs.

Le fonctionnement du syndicat est assuré par un service de **6 personnes**. Outre les tâches comptables et administratives classiques, ce service assure la préparation des études permettant au comité d'arrêter ses choix techniques et budgétaires. Il assure également en maîtrise d'œuvre interne le suivi de la majorité des chantiers réalisés sur le réseau syndical.

2 CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

2.1 Mode de gestion du service

Le SIEVI est le maître d'ouvrage, c'est-à-dire le propriétaire, du réseau d'eau potable qui s'étend sur le territoire des communes adhérentes. La distribution d'eau potable est un service public à caractère industriel et commercial.

La gestion du réseau est déléguée à une société privée dans le cadre d'un contrat de concession dont l'attributaire est la société **Compagnie des Eaux et de l'Ozone – Procédés MP OTTO**.

Le contrat a pris effet le 1er janvier 2020 pour une durée de **3 ans** (jusqu'au 31/12/2022) ou **5 ans** (tranche conditionnelle jusqu'au 31/12/2024).

Par délibération N° 2022_02_515 du 21/02/2022, le Comité Syndical a décidé d'affermir à compter du 1er janvier 2023 la tranche conditionnelle de 2 ans du contrat.

Trois avenants ont été signés :

- Avenant 1 du 29/06/2020 : pour confier la gestion technique des attestations de desserte en eau au délégataire,
- Avenant 2 signé le 29/06/2020 pour la réécriture de l'article 92.1 du contrat à la demande des services fiscaux,
- Avenant 3 du 21/12/2021 portant modifications de plusieurs articles du contrat (ILVNC, prix BPU travaux…).

Un quatrième avenant a été voté en comité du SIEVI le 29 juin 2023 et sera signé prochainement par les parties. Son objet est de prendre en compte l'impact du changement climatique en adaptant le service public de l'eau potable au travers de trois volets d'actions pour économiser et protéger la ressource, cibler les travaux prioritaires par la création d'un Fonds « Sécheresse » dédié, inciter à la sobriété des usagers par la mise en œuvre d'une tarification progressive.

Les **principales missions du délégataire** sont :

- **L'exploitation, l'entretien et la surveillance** des ressources en eau potable utilisées par le service, des installations de prélèvement et de transport de l'eau brute prélevée, des installations de production, des installations de stockage (dont le nettoyage annuel) et de distribution d'eau potable situées sur le périmètre délégué,

- **La réalisation de prestations et travaux** dont des travaux de renouvellement du réseau, de maîtrise du rendement de réseau, intégration des ex-régies communales, menus travaux neufs permettant l'amélioration du service, accès à la supervision du délégataire (en lecture seule),

- **La relation avec l'usager** (prise des abonnements, relevé des compteurs, suivi et renouvellement du parc de compteurs, information, gestion des réclamations, facturation, etc.),

- **La mise à jour et la tenue de l'inventaire physique et comptable** des biens du service,

- **Le conseil, avis, mises en garde et l'assistance au SIEVI** sur toutes les questions intéressant la bonne marche de l'exploitation et sa qualité globale,

- **La livraison d'eau en gros à la Régie Eau d'Azur et la commune de Saint-Paul-de-Vence** pour la partie de son territoire géré en délégation de service public communale.

Le service public d'eau potable dessert 11 189 habitants.

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

2.2 Faits marquants en 2022

1/ La sécheresse

Le département des Alpes Maritimes a fait l'objet en 2022 de plusieurs arrêtés sécheresse.

Le 31/03/2022 le département est placé en alerte sécheresse. Il est demandé aux communes que l'ensemble des fontaines du périmètre SIEVI soient fermées.

Une vigilance particulière est apportée aux ressources « isolées » des ex-régies, en particulier les ressources de Tourette-du-Château, Tourrettes-sur-Loup, Revest-les-Roches et Roquestéron.

Le 17/06/2022 l'ensemble des communes du SIEVI sont placées en état de crise hormis Tourrettes-sur-Loup et Saint-Paul de Vence en alerte renforcée.

A fin juin, le volume d'eau prélevé sur l'ensemble des ressources était légèrement supérieur à la consommation totale des abonnés (hors vente en gros) et le bilan est devenu négatif durant les mois de juillet et août.

Le 15/08/2022, l'ensemble des communes du SIEVI sont placées en état de crise y compris Tourrettes-sur-Loup et Saint-Paul de Vence.

Un excédent d'eau est de nouveau observé à partir de fin août, avec un état à fin septembre à 54 m^3/h d'excédent.

Il est à noter que l'excédent observé à fin septembre n'est pas dû à une augmentation des ressources mais à la baisse des consommations.

La situation des ressources à fin septembre est au plus bas notamment les sources du Vegay pour lesquelles aucun ralentissement de la baisse n'est observé. Concernant la Gravière les volumes prélevés sont stables depuis le mois d'août.

A noter que plusieurs fuites importantes ont été réparées dans le courant de l'été sur les départs d'eau brute d'Aiglun et Sigale dans des zones difficiles d'accès et avec de fortes pressions.

Suite à plusieurs épisodes pluvieux significatifs les ressources sont de nouveau en surverse à fin décembre. Les volumes captés au niveau du vegay ont significativement augmenté et sont de l'ordre de 400 m^3/h sur l'ensemble des 3 sources. Même si ces volumes restent inférieurs aux volumes normalement constatés à cette période d'environ 20%, il est à noter qu'il faut remonter au mois de juin pour retrouver des volumes équivalents.

Ceux de la gravière s'établissent à 300 m^3/h et sont inférieurs aux volumes normalement constatés à cette période d'environ 12%.

Le 15/12/2022, les restrictions ont été levées sur l'ensemble des communes du SIEVI.

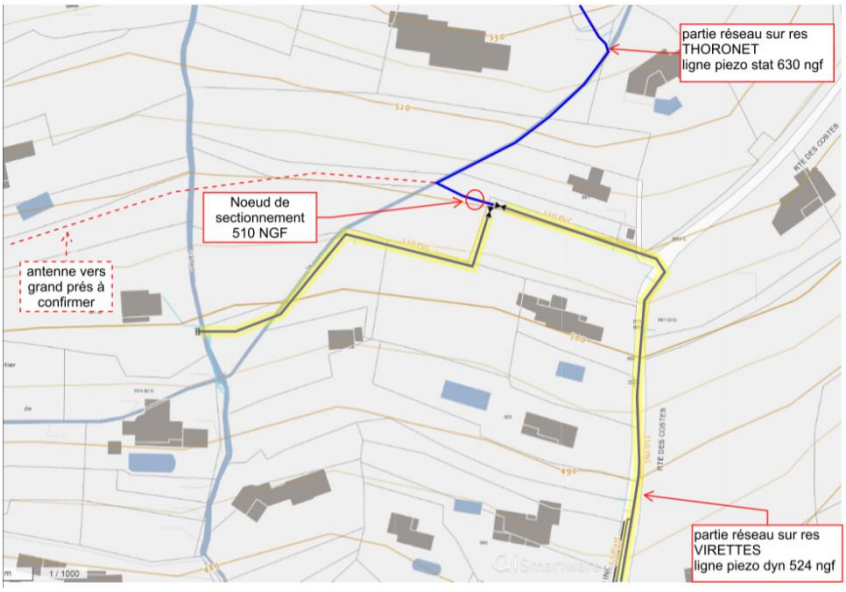
L'ensemble des ressources du SIEVI ont vu pendant cette période une baisse importante de leur débit et que l'on constate dans le tableau des volumes prélevés p10.

Des travaux d'urgence ont été réalisés par le délégataire sur les ressources « isolées » de Tourette-du-Château, Revest-les-Roches et Tourrettes-sur-Loup afin d'éviter les restrictions d'eau compte tenu de la baisse des débits observés des sources :

- **Ressources du Touronet, du Prêt et de Saint-Paul (Tourrettes sur Loup)**

 Les consommations sont devenues p**lus importantes que la capacité des 3 sources à la fin du printemps 2022.** Le secteur a été séparé en deux en juin, afin de réduire fortement les consommations en alimentant la partie basse depuis le réservoir des Virettes. Cela a été rendu possible par la **mise en place d'un secours entre les deux réseaux** avec la pose d'une vanne de partage entre la partie haute et basse et d'un maillage au réservoir des Costes depuis le réservoir des Virettes. **La période estivale a ainsi pu être passée sans manque d'eau sur ce secteur.** Le délestage a été enlevé seulement durant le mois de décembre.





- **Mise en place du secours entre les communes de Tourette-du-Château et Revest-les-Roches**

 Les travaux ont démarré en juin et ont été finalisés courant juillet pour la partie hydraulique et auraient permis d'utiliser le secours en mode manuel, si besoin. L'automatisme et le câblage de la nouvelle armoire ont été terminés courant septembre. L'utilisation du secours n'a pas été nécessaire durant l'été.

Sans pouvoir quantifier la ressource, il est apparu visuellement durant la période estivale, que la ressource du Cianet (Roquestéron) présentait des volumes de surverse significatifs malgré la sécheresse en cours. Il serait judicieux de prévoir l'instrumentation de la surverse afin de quantifier ces volumes non utilisés.

2/ Production

- **Unité de production Ribas (Tourette-du-Château) et de Chambon (Revest-les-Roches)**

 Des analyseurs de chlore et de turbidité ont été mis en place pour suivre en continu la qualité de l'eau mise en distribution.



- **Unité de production du Touronet (Tourrettes-sur-Loup)**

 A cause de la baisse des 3 sources, des difficultés ont été rencontrées pour maintenir le niveau du réservoir et la régularité du système de chloration. Des travaux ont été réalisés sur la régulation de la pression et du débit sur l'adduction du réservoir (pose d'un équipement de stabilisation amont et d'une vanne motorisée) ce qui a permis de résoudre les problématiques de quantité et de qualité (chlore) en lien avec la baisse des ressources observée.

2.3 Conventions d'import et d'export

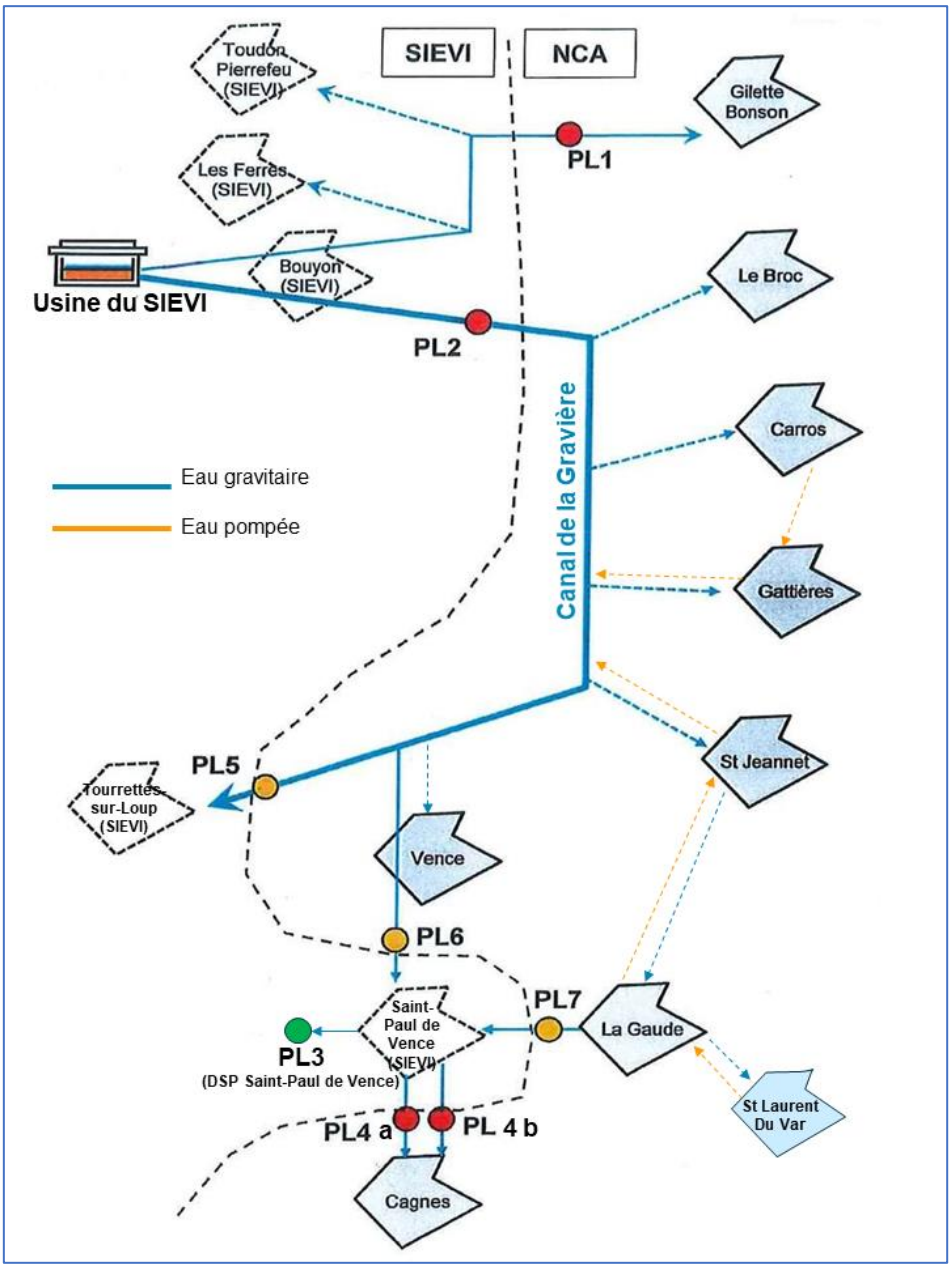
La spécificité de ce contrat de DSP porte sur les **échanges d'eau entre le SIEVI et la Régie Eau d'Azur (REA).**

Ainsi, les flux d'eau sont vendus, réachetés puis revendus par le SIEVI.

Le Contrat de DSP prévoit que le **délégataire assure les livraisons d'eau** aux différents points de livraisons et **le SIEVI en assure l'exécution financière**.

S'agissant d'une caractéristique essentielle du contrat, ci-dessous le **schéma des ventes et achats d'eau entre le SIEVI et REA à compter du 01/01/2020 :**

- En rouge sont figurés les différents points de livraison (« PL ») du SIEVI à REA,
- En jaune sont figurées les différents points de livraison de REA au SIEVI,
- En vert est figuré le point de livraison du SIEVI à la DSP de Saint-Paul de Vence (contrat repris par le SIEVI depuis le 31/12/2019).



Par délibération du 29 juin 2023, le comité du SIEVI a adopté une convention d'une durée de 8 ans (jusqu'en 2030) permettant de définir notamment les conditions financières et techniques de fournitures d'eau potable en gros entre les deux entités. Elle sera proposée au Conseil d'administration de REA le 11 juillet 2023.

Cette convention couvre la « part exploitation » due au délégataire par le SIEVI au titre des livraisons d'eau du contrat.

Elle prévoit aussi les modalités de paiements des achats d'eau du SIEVI pour l'eau provenant du territoire de la Métropole.

L'eau peut être gravitaire, en provenance des sources du SIEVI via le PL2, mais elle peut être aussi pompée car le SIEVI peut être amené à utiliser en secours de l'eau produite à l'usine des Pugets sur la commune de Saint-Laurent-du-Var.

Tel a été le cas pendant un trimestre en 2021 et pendant 2 trimestres en 2022 en raison de la baisse de production du SIEVI en raison de la sécheresse.

Par ailleurs, une seconde convention est en cours de réalisation entre les parties pour traiter la « part investissement » correspondant au coût des investissements futurs à réaliser par l'une ou l'autre des parties, selon une clef et des modalités de répartition convenues entre elles.

2.4 Nombre d'abonnements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Abonnés particuliers au compteur	Abonnés au forfait	Abonnés agricoles au compteur	TOTAL
AIGLUN	121			121
BEZAUDUN-LES-ALPES	170		4	174
BOUYON	*377*		5	382
CONSEGUDES	106		1	107
COURSEGOULES	343		6	349
CUEBRIS	118			118
LA ROQUE-EN-PROVENCE	74			74
LES FERRES	116		1	117
PIERREFEU	219		1	220
REVEST-LES-ROCHES	*129*			129
ROQUESTERON	*417*			417
SAINT-PAUL DE VENCE	752		11	763
SIGALE	252		2	254
TOUDON	10			10
TOURETTE-DU-CHÂTEAU	*127*			127
TOURRETTES-SUR-LOUP	2686		16	2702
TOTAL	6017		47	6064

Une campagne de contrôle des bénéficiaires du tarif agricole est en cours en 2022.

2.5 *Prélèvement sur les ressources en eau*

Le service a **10** ressources.

Ressource en eau	Localisation	Volumes 2021 (en m³)	Volumes 2022 (en m³)	Evol 2021 à 2022	
Vegay - Eau souterraine influencée	AIGLUN	4 242 874	3 261 423	-981 451	**-23,13%**
Gravière - Eau surface	BEZAUDUN-LES-ALPES	2 858 256	1 998 661	-859 595	**-30,07%**
Gravière (forages) - Eau souterraine influencée	BEZAUDUN-LES-ALPES	29 544	50 992	21 448	72,60%
Source de la Bouisse - Eau souterraine	REVEST-LES-ROCHES	26 214	17 091	-9 123	**-34,80%**
Source de Lafly - Eau souterraine	REVEST-LES-ROCHES				
Source de Fuon d'Audi (comptage) - Eau souterraine	REVEST-LES-ROCHES				
Source de Clot de Garna - Eau souterraine	TOURETTE-DU-CHÂTEAU	63 934	17 936	-45 998	**-71,95%**
Source du Cianet - Eau souterraine	ROQUESTERON	100 960	78 320	-22 640	**-22,42%**
Source du Prêt - Eau souterraine	TOURETTES-SUR-LOUP	64 339	20 865	-43 474	**-67,57%**
Source de Saint-Paul - Eau souterraine	TOURETTES-SUR-LOUP				
Source du Touronet (comptage) - Eau souterraine	TOURETTES-SUR-LOUP				
	TOTAL :	**7 386 121**	**5 445 288**	**-1 940 833**	**-26,28%**

2.6 *Production*

Le service a **8** stations de production.

Le tableau ci-dessous liste, par UP, la somme pour l'année 2022 des volumes produits calendaires. Ce volume pemet de comparer des périodes.

Unités de production (UP)	Localisation	Volumes 2021 (en m³)	Volumes 2022 (en m³)	Evol 2021 à 2022	
Usine du SIEVI	BOUYON	6 483 202	4 827 999	-1 655 203	-25,53%
UP d'Aiglun	AIGLUN	15 420	10 846	-4 574	-29,66%
UP de Sigale	SIGALE	88 695	79 836	-8 859	-9,99%
UP des Hauts de Bouyon	BOUYON	4 237	3 795	-442	-10,43%
UP de Champbon	REVEST-LES-ROCHES	27 720	18 112	-9 608	-34,66%
UP des Ribas	TOURETTE-DU-CHÂTEAU	15 301	12 448	-2 853	-18,65%
UP de la Traverse	ROQUESTERON	100 789	77 996	-22 793	-22,61%
UP du Touronet	TOURETTES-SUR-LOUP	65 541	20 837	-44 704	-68,21%
	TOTAL :	**6 800 905**	**5 051 869**	**-1 749 036**	**-25,72%**

Le volume V1 retenu pour le calcul des indicateurs réglementaires est calculé différemment : il s'agit de la différence entre l'index de fin d'année et celui de début d'année rapporté au nombre de jours de l'année. Dépourvu de calculs intermédiaires, il est donc plus précis.

Pour l'année 2022, il est égal à : **Volumes 2022 (V1)** 4 997 557 m³

A noter que **l'UP de la Traverse est équipée d'une solution de chloration** mise en service en décembre 2021.

2.7 Achats d'eaux traitées (Importations)

Fournisseur	Volumes 2020	Volumes 2021	Volumes 2022	Evol 2021 à 2022		N° compteur
Régie Eau d'Azur	2 029 028	2 229 710	2 203 381	-26 329	-1,18%	PL5, PL6 et PL7
TOTAL acheté (V2) :	**2 029 028**	**2 229 710**	**2 203 381**	**200 682**	**9,89%**	

2.8 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes 2020	Volumes 2021	Volumes 2022	Evol 2021 à 2022		N° compteur
Abonnés domestiques	1 062 061	1 143 980	1 270 169	126 188	11,03%	
TOTAL vendu aux abonnés (V7) :	**1 062 061**	**1 143 980**	**1 270 169**	**81 919**	**7,71%**	
Régie Eau d'Azur	5 860 048	5 378 144	3 881 513	-1 496 631	-27,83%	PL1, PL2 et PL4 + retours PL5 et 7
VEOLIA (DSP Saint-Paul de Vence)	466 902	561 574	567 878	6 304	1,12%	PL3
TOTAL exporté vers d'autres services (V3) :	**6 326 950**	**5 939 718**	**4 449 391**	**-1 490 327**	**-25,09%**	

2.9 Autres volumes

Volumes sur factures émises (369 j ramenés à 365 j) (V7) :	**1 270 169 m³**
Volume abonnés sans comptage (V8) :	**117 079 m³**
Volume de service (V9):	**8 030 m³**
Vol consommé autorisé 365 j total (V6) :	**1 395 278 m³**

2.10 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **240 kilomètres** au 31/12/2022 dont :

- **25 km** de canalisation de transport d'eau,
- **215 km** de canalisation de distribution d'eau.

2.11 Récapitulatif des différents volumes

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n° 2007-765 du 02/05/2007. Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

V1 : **volume produit** *(Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)*

V2 : **volume importé** *(Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)*

V3 : **volume exporté** *(Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)*

V4 : **volume mis en distribution** *(**V1 +V2 – V3**)*

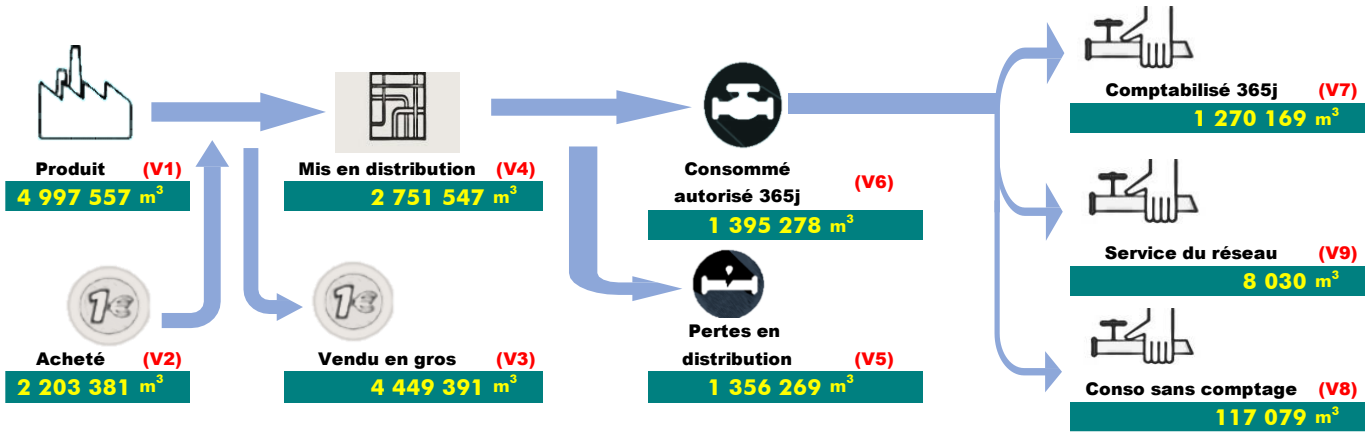
V5 : **pertes en distribution** *(**V6 – V4**)*

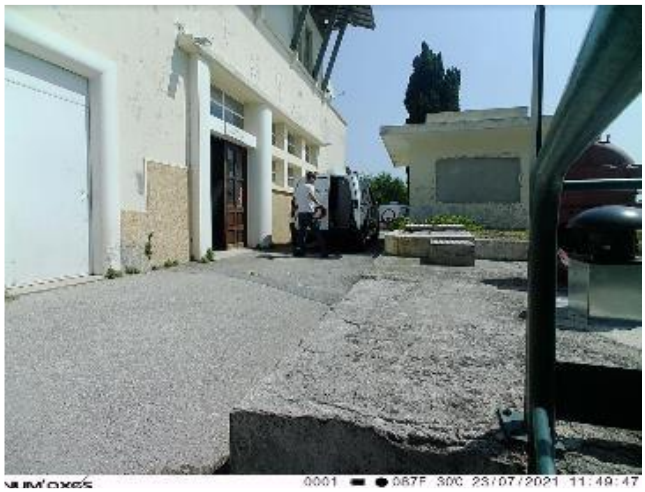
V6 : **volume consommé autorisé** *(**V7 + V8 + V9**)*

V7 : **volume comptabilisé** *(Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)*

V8 : **volume consommateurs sans comptage** *(Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation)*

V9 : **volume de service du réseau** *(Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)*







Investissement contractuel - Usine du SIEVI – Installation d'une caméra de surveillance

3 TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

3.1 Délibération fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Pour la période du 01/01/2022 au 31/08/2022 - Délibération du 17/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable ;
- Pour la période du 01/09/2022 au 31/12/2022 - Délibération du 21/06/2022 effective à compter du 01/09/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable.

3.2 Modalités de tarification

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et peut, en outre, comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, appelé « part fixe ».

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 sont les suivants :

Particulier au compteur

	m³	Total facture au 01/01/2022	Prix au 01/01/2022 (au m3)	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2023 (au m3)	Evol 2022/2023
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		171,53 €	1,429 €	183,39 €	1,528 €	6,92%
Part délégataire		102,23 €	0,852 €	111,49 €	0,929 €	9,06%
Abonnement		31,68 €		34,56 €		
Consommation tranche 1	80	37,18 €	0,465 €	40,54 €	0,507 €	
Consommation tranche 2	40	33,38 €	0,834 €	36,39 €	0,910 €	
Part collectivité		69,30 €	0,578 €	71,90 €	0,599 €	4%
Abonnement		19,50 €		19,50 €		
Consommation tranche 1	80	32,00 €	0,40 €	33,60 €	0,42 €	
Consommation tranche 2	40	17,80 €	0,445 €	18,80 €	0,470 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,33 €	39,60 €	0,33 €	0%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	0,05 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,28 €	33,60 €	0,28 €	
TOTAL PART EAU HT		211,13 €	1,76 €	222,99 €	1,86 €	5,62%
TOTAL PART EAU TTC		222,74 €	1,86 €	235,26 €	1,96 €	5,62%

Abonnés agricoles SIEVI

	m³	Total facture au 01/01/2022	Prix au 01/01/2022 (au m3)	Total facture au 01/01/2023	Prix au 01/01/2023 (au m3)	Evol 2022/2023
Part délégataire		55,68 €	0,464 €	59,10 €	0,493 €	6,15%
Abonnement		27,88 €		28,79 €		
Consommation	120	27,79 €	0,232 €	30,31 €	0,253 €	
Part collectivité		15,00 €	0,125 €	15,00 €	0,125 €	0%
Abonnement		3,00 €		3,00 €		
Consommation	120	12,00 €	0,10 €	12,00 €	0,10 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAU		6,00 €	0,05 €	6,00 €	0,05 €	0%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	6,00 €	0,05 €	
Total HT - part EAU		76,68 €	0,64 €	80,10 €	0,67 €	4,46%
Total facture TTC		80,90 €	0,67 €	84,51 €	0,70 €	4,46%

FACTURES ANNUELLES 2022 POUR FORFAITS EX-REGIES

Particulier sans compteur

REVEST-LES-ROCHES - Pour les abonnés ne disposant pas de compteur

	Part SIEVI (en € HT)	Part délégataire (en € HT)	Tarif redevance prélèvement A2O (en € HT)	Tarif redevance Lutte contre la Pollution (en € HT)	Total forfait EAU HT /an	Total forfait EAU TTC /an
Part fixe annuelle (location du compteur)	3,96 €	3,87 €	/	/		
Forfait annuel pour une consommation de 250 l/j (=91,25m³)	63,80 €	72,36 €	4,26 €	24,12 €	172,37 €	181,85 €
Forfait annuel pour une consommation de 500 l/j (=182,5m³)	124,01 €	148,52 €	4,26 €	24,12 €	308,73 €	325,71 €
Forfait annuel maison de retraite - Consommation de 8 000 l/j (=2920m³)	1 940,24 €	2 430,97 €	4,26 €	24,12 €	4 407,41 €	4 649,82 €

TOURETTE-DU-CHATEAU - Pour les abonnés ne disposant pas de compteur

	Part SIEVI (en € HT)	Part délégataire (en € HT)	Tarif redevance prélèvement A2O (en € HT)	Tarif redevance Lutte contre la Pollution (en € HT)	Total forfait EAU HT /an	Total forfait EAU TTC /an
Part fixe annuelle (location du compteur)	3,20 €	5,07 €	/	/		
Forfait annuel pour une consommation de 125 l/j (=45,625m³)	25,52 €	30,87 €	4,26 €	28,94 €	97,86 €	103,24 €
Forfait annuel pour une consommation de 250 l/j (=91,25m³)	38,23 €	75,28 €	4,26 €	28,94 €	154,98 €	163,50 €
Forfait annuel pour une consommation de 500 l/j (=182,5m³)	72,23 €	155,02 €	4,26 €	28,94 €	268,72 €	283,50 €
Forfait annuel pour une consommation de 750 l/j (=273,5m³)	106,24 €	234,75 €	4,26 €	28,94 €	382,46 €	403,50 €
Forfait annuel pour une consommation de 1 000 l/j (=365m³)	140,25 €	314,48 €	4,26 €	28,94 €	496,20 €	523,49 €

ROQUESTERON - Pour les abonnés ne disposant pas de compteur

	Part SIEVI (en € HT)	Part délégataire (en € HT)	Tarif redevance prélèvement A2O (en € HT)	Tarif redevance Lutte contre la Pollution (en € HT)	Total forfait EAU HT /an	Total forfait EAU TTC /an
Catégorie A et robinets de jardins : 50m3/an	95,10 €	37,77 €	4,26 €	26,96 €	164,09 €	173,11 €
Catégorie B : 60m3/an	116,82 €	42,48 €	4,26 €	26,96 €	190,52 €	201,00 €
Catégorie RJ : 78m3/an	138,82 €	68,99 €	4,26 €	26,96 €	239,03 €	252,18 €
Catégorie Hotel piscine : 110m3/an	192,57 €	100,69 €	4,26 €	26,96 €	324,48 €	342,32 €
Catégorie SDIS zone 3 : 200m3/an	344,39 €	189,11 €	4,26 €	26,96 €	564,72 €	595,78 €
Catégorie Ecole : 250m3/an	428,73 €	238,25 €	4,26 €	26,96 €	698,20 €	736,60 €

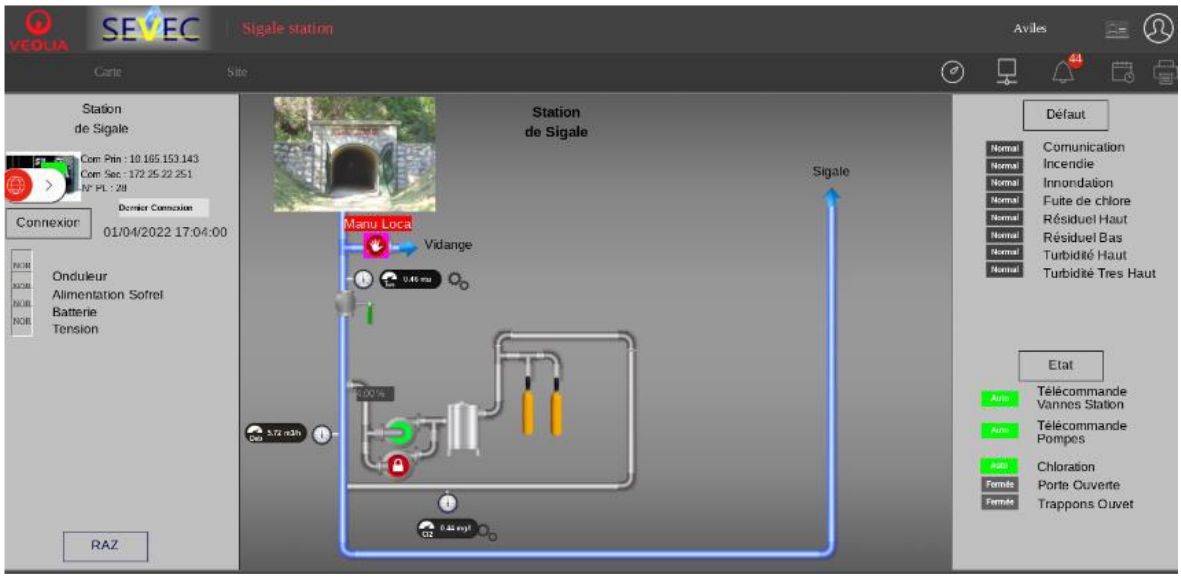
BOUYON - Pour les abonnés ne disposant pas de compteur

	Part SIEVI (en € HT)	Part délégataire (en € HT)	Tarif redevance prélèvement A2O (en € HT)	Tarif redevance Lutte contre la Pollution (en € HT)	Total forfait EAU HT /an	Total forfait EAU TTC /an
Forfait annuel pour une consommation de 500 l/j (=182,5m³)	6,37 €	60,72 €	4,26 €	27,38 €	98,73 €	104,16 €
Forfait annuel pour une consommation de 750 l/j (273,5m³)	11,95 €	122,31 €	4,26 €	76,66 €	215,18 €	227,01 €
Forfait annuel pour une consommation de 1 000 l/j (=365m³)	17,53 €	183,89 €	4,26 €	102,20 €	307,88 €	324,82 €

3.3 Recettes (en €)

RECETTES DU SIEVI	ANNEE 2022 (en € HT)
RECETTES DE VENTE D'EAU	
Vente d'eau aux abonnés	**570 058,19 €**
Vente d'eau en gros	**1 202 180,10 €**
Paiement VEOLIA pour achat eau PL5, 6 et 7	**485 860,54 €**
TOTAL	**2 258 098,83 €**
AUTRES RECETTES	
SUBVENTIONS	
Conseil Départemental 06	**281 792,51 €**
Agence de l'Eau	**232 157,00 €**
TOTAL	**513 949,51 €**
TOTAL DES RECETTES SIEVI :	**2 772 048,34 €**

RECETTES DU DELEGATAIRE	ANNEE 2022 (en € HT)
RECETTES DE VENTE D'EAU	
Vente d'eau aux abonnés	**945 560,00 €**
Vente d'eau en gros	**620 208,00 €**
Autres	**601,00 €**
TOTAL RECETTES DELEGATAIRE :	**1 566 369,00 €**



Investissement contractuel – Accès à la supervision (bien de retour) - Outil du délégataire qui permet d'avoir la visu à distance du fonctionnement des installations (niveau réservoir, pompes en fonctionnement ou pas…) et qui permet de manœuvrer et prendre la main sur les ouvrages

4 INDICATEURS DE PERFORMANCE

4.1 Qualité de l'eau distribuée

Les valeurs suivantes proviennent :

- Des prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé (l'A.R.S.) dans le cadre du **contrôle sanitaire** défini par le Code de la santé publique,
- Des prélèvements réalisés par le délégataire dans le cadre de son **auto-contrôle**.

Le **taux de conformité** est calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non-conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

1/ QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

	Contrôle sanitaire (ARS)			Autosurveillance délégataire		
	Nb Prélèvements réalisés	Nb Prélèvements conformes	Taux de conformité	Nb Prélèvements réalisés	Nb Prélèvements conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	94	94	**100,0%**	92	92	**100,0%**
Paramètres physico-chimiques	38	38	**100,0%**	45	40	**88,9%**

PHYSICO-CHIMIE :

Non-conformités en turbidité : Sigale (sortie cuve 6 m3), Usine du SIEVI (2), Hauts de Bouyon, Aiglun

Une restriction a été prise suite à un épisode de turbidité sur les eaux du vegay qui a concerné les abonnés de la route du Cheiron (une vingtaine d'abonnés) le 16/12/2022. Des bouteilles d'eau ont été distribuées aux abonnés concernés en plusieurs campagnes. Suite à des analyses conformes, la restriction a été levée le 22/12/2022.

2/ QUALITE DE LA RESSOURCE

	Nombre d'analyses réalisées	Nombre d'analyses non-conformes	Taux de conformité
Paramètres microbiologiques	216	0	**100%**
Paramètres physico-chimiques	2488	0	**100%**

Données compilées des contrôles sanitaires (ARS) + Autosurveillance délégataire.

4.2 Indice d'avancement de protection des ressources en eau

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.).

En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barême suivant :

00%	*Aucune action de protection*
20%	*Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours*
40%	*Avis de l'hydrogéologue rendu*
50%	*Dossier déposé en préfecture*
60%	*Arrêté préfectoral*
80%	*Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)*
100%	*Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application*

Comme le SIEVI a plusieurs ressources, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Ressource en eau	Localisation	Valeur indice (en %) - V1	Volumes 2022 (en m³) - V2	Pondération V1*V2
Eau souterraine Vegay	AIGLUN	100%	3 025 508	3 025 508
Eau surface Gravière	BEZAUDUN-LES-ALPES	80%	1 896 968	1 517 575
Eau souterraine Gravière (forages)	BEZAUDUN-LES-ALPES			
Eau souterraine - Source de la Bouisse	REVEST-LES-ROCHES	100%	18 112	18 112
Eau souterraine - Source de Lafly	REVEST-LES-ROCHES			
Eau souterraine - Source de Fuon d'Audi	REVEST-LES-ROCHES			
Eau souterraine - Source de Clot de Garna	TOURETTE-DU-CHÂTEAU	100%	12 448	12 448
Eau souterraine - Source du Cianet	ROQUESTERON	100%	77 996	77 996
Eau souterraine - Source du Prêt	TOURETTES-SUR-LOUP	20%	20 837	4 167
Eau souterraine - Source de Saint-Paul	TOURETTES-SUR-LOUP			
Eau souterraine - Source du Touronet	TOURETTES-SUR-LOUP			
		TOTAL :	5 051 869	4 655 806

Valeur 2022 de l'indice global (V1*V2)/V2 :	92%

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **92 %.**





Investissement contractuel *– Installation de la vanne motorisée avant le réservoir des Virettes*

4.3 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'obligation de réalisation d'un descriptif détaillé des ouvrages d'eau, tel que le défini à l'article D.2224-5-1 du CGCT répond à l'objectif de mettre en place une gestion patrimoniale des réseaux.

Il faut que l'Indice de Connaissance et Gestion patrimoniale du réseau atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service soit réputé disposer du descriptif détaillé.

Depuis 2015, les services d'eau ne disposant pas du descriptif détaillé se sont vus appliquer un doublement de la redevance pour les prélèvements réalisés sur la ressource en eau.

Gestion patrimoine - Niveau de la politique patrimoniale du réseau		Barème	Valeur ICGPR
Code VP	Partie A - Plan des réseaux (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP.237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	Partie B - Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont comptabilisés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres.		97 %
VP.240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres		Oui
Combinaison des variables VP238, VP239 et VP240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP.241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	13
	Total Parties A et B :	45	43
Code VP	Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points comptabilisés uniquement si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A et B)		
VP.242	Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10	10
VP.243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP.244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP.245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP.246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10
VP.247	Localisation des autres interventions	10	10
VP.248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux	5	0
	Total:	120	103

Les grands ouvrages (réservoir, stations de traitement, pompages, ...) ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

Calculé sur un barème de 120 points (ou 100 points pour les services n'ayant pas la mission de distribution), la valeur de cet indice [P103.2] pour l'année 2022 est de : **103.**

4.4 Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des **volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service**.

Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Rendement de réseau :

(V6 + V3) / (V1 +V2)	**81,2%**	**Rendement de réseau distribution 2022**

Rappel de la valeur 2021 : 81,1 %.

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution (V7/V4) est de **46,2 %.** (37,2 % en 2021).

4.5 Indice linéaire des volumes non comptés

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des **volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage** lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés :

(V4 - V7) / 365 x 214 km (linéaire de réseau de desserte)	**18,97**	**m^3/km/jour**

Rappel de la valeur 2021 : 24,70 m^3/km/jour.

4.6 Indice linéaire de pertes en réseau

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des **volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service**.

Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Indice linéaire de pertes en réseau :

(V4 - V6) / 365 x 236 km (linéaire de réseau de desserte)	**17,36**	**m^3/km/jour**

Rappel de la valeur 2021 : 21,80 m^3/km/jour.

4.7 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la **moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau**.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Pour mémoire, les renouvellements de réseau ont atteint ces cinq dernières années (en mètres) :

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire réseau distribution total (m)	190 000	190 000	236 000	214 000	215 000
Linéaire **renouvellement CEO** (m)	620	1 102	85	359	1 077
% renouvellement CEO	0,33%	0,58%	0,04%	0,17%	0,50%
Linéaire **renouvellement SIEVI** (m)	2 442	1 287	455	140	323
Linéaire renouvelé **total** (m)	3 062	2 389	540	499	1 400
% renouvellement total	**1,61%**	**1,26%**	**0,23%**	**0,23%**	**0,65%**

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,80 %.**





Aiglun – Chemin des Lones – Renforcement du réseau AEP

5 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

5.1 Travaux réalisés par le SIEVI au cours de l'exercice

N° OP	Nature des travaux	Commune	Montant (en € TTC)
453	Pose compteurs ex-régies	**BOUYON, REVEST-LES-ROCHES, ROQUESTERON, TOURETTE-DU-CHÂTEAU**	**1 574 724,81** €
461	Renforcement réseau - Chemin des Fumerates	**SAINT-PAUL DE VENCE**	**53 788,86** €
480	Dévoiement conduite AEP suite travaux de busage du vallon	**TOURETTE-DU-CHÂTEAU**	**21 986,28** €
460	Usine du SIEVI - Renforcement réseau en DN600 + création d'un by-pass vers Bézaudun	**BOUYON**	**263 832,01** €
486	Secours du réservoir du Touronet	**TOURRETTES-SUR-LOUP**	**16 955,76** €
468	Chloration au réservoir de la Traverse	**ROQUESTERON**	**4 192,07** €
		TOTAL :	**1 935 479,79 €**





Usine du SIEVI – Travaux de renforcement du Canal de la Gravière en DN 600 mm

5.2 *Travaux réalisés par le délégataire au cours de l'exercice*

RENOUVELLEMENT PROGRAMME réalisé en 2022						
	Dotation 2022 au Contrat	Reliquat 2021	Qté	Prix unitaire (en € HT)	TOTAL REALISE (en € HT)	Solde cumulé (en € HT)
Branchements	46 822,08 €	22 319,14 €	31	1 232,16 €	38 196,96 €	- 38 338,67 €
Branchements longs > 7 ml			*Valorisation au BPU*		69 282,93 €	
Compteurs	50 681,82 €	- 561,09 €	378	64,49 €	24 376,02 €	25 744,71 €
Equipements	99 780,32 €	- 7 478,78 €	*Selon programme validé avec le SIEVI*		108 191,00 €	- 15 889,46 €
TOTAL :	197 284,22 €	14 279,27 €			240 046,91 €	- 28 483,42 €

FONDS DE TRAVAUX 2020 réalisé en 2020-2022			
	Dotation 2020 au Contrat	Statut opération	TOTAL REALISE (en € HT)
Rendement de réseau	93 000,00 €	Terminée	93 000,00 €
Ex-Régies (serrures, études, analyses complémentaires, ...)	10 000,00 €	Terminée	10 000,00 €
Amélioration de la GTC (Main d'œuvre)	71 500,00 €	Terminée	71 500,00 €
Licence PC VUE station	12 000,00 €	Terminée	12 000,00 €
Vanne motorisée	17 800,00 €	Terminée	17 800,00 €
Contrôle accès	10 000,00 €	Terminée	10 000,00 €
Télésurveillance Ex-Régies	25 000,00 €	Terminée	25 000,00 €
Web vue - 3 tablettes + Ecran 85 pouces	15 000,00 €	Terminée	15 000,00 €
Renouvellement canalisations	15 000,00 €	Terminée	15 000,00 €
TOTAL :	254 300,00 €		254 300,00 €

FONDS DE TRAVAUX 2022			
	Dotation 2022 au Contrat	TOTAL REALISE (en € HT)	DIFFERENTIEL (en € HT)
ROQUESTERON - 10 rue des Alziari - 20 ml		5 180,21 €	
BEZAUDUN-LES-ALPES - Rues Haute et Basse - 145 ml		45 832,57 €	
AIGLUN - Chemin des Lones - 450 ml		112 838,13 €	
TOURRETTES-SUR-LOUP - Route de la Madeleine - 87 ml		23 319,53 €	
LES FERRES - Route Départementale N°1 - 375 ml		152 823,52 €	
TOTAL :	225 896,00 €	339 993,96 €	- 114 097,96 €

5.3 Travaux budgétés par le SIEVI en 2023

Ces opérations constituent l'inventaire des projets du réseau d'eau potable, identifiées notamment lors des visites annuelles aux communes.

La somme inscrite au budget en 2023 est de 3.400.000 € HT (article 2317), y compris les crédits de report de 2022.

Numéro Opération	Localisation	Description du projet	Inscription BP 2023 (en € HT)	Montant cumulé (en € HT)
345	Tourrettes/Loup	Route des Valettes Sud - Renouvellement réseau AEP sur 450 ml	230 000 €	230 000 €
430	Bouyon	Station de chloration hauts de bouyon : création cuve eau traitée	70 000 €	300 000 €
433	Bezaudun-les-Alpes	Renforcement - réservoir du Viriou (400m³)	530 000 €	830 000 €
448	Bezaudun-les-Alpes	Captage de la Gravière - Sécurisation du site (grillage + cadenas)	22 000 €	852 000 €
452	Bouyon	Mise en place d'une microcentrale hydroélectrique sur le site de l'usine du SIEVI	594 000 €	1 446 000 €
453	SIEVI	Pose de compteurs aux abonnés des ex-régies	80 000 €	1 526 000 €
462	Pierrefeu	Route du Vieux Pierrefeu - Renforcement du réseau sur 110 ml (coordination AC et CD06)	75 000 €	1 601 000 €
474	Sigale	Rues du Collet et Carreiro (phase 1 et 2)	25 000 €	1 626 000 €
476	Sigale	Décharge vers l'Estéron de la station de chloration de Sigale en cas de turbidité	76 000 €	1 702 000 €
477	Bouyon	Route du Cheiron - Renforcement réseau AEP - Coordination CASA	142 500 €	1 844 500 €
478	Roquesteron	Renforcement réseau AEP - Quartier Chabauda	220 000 €	2 064 500 €
479	Revest-les-Roches	Raccordement au réseau AEP - Usager Eau brute	135 000 €	2 199 500 €
481	Coursegoules	Renouvellement réseau AEP - Rues du village	45 000 €	2 244 500 €
482	Roquesteron	Maillage des réseaux haut et bas service	230 000 €	2 474 500 €
486	Tourrettes/Loup	Sources du Touronet - Sécurisation desserte en eau	15 000 €	2 489 500 €
488	Aiglun	Instrumentation des 3 sources et des 3 surverses des sources du Vegay	253 000 €	2 742 500 €
489	Pierrefeu	Rte du Scordiglaus - Dévoiement réseau AEP	15 000 €	2 757 500 €
490	Coursegoules	Quartier de l'Ourméou - Renouvellement réseau AEP	275 000 €	3 032 500 €
491	Bouyon	Usine de potabilisation - Optimisation de la filtration	154 000 €	3 186 500 €
494	Bouyon	Canal du Vegay - Fissurations à l'arrivée de l'usine	50 000 €	3 236 500 €
495	Tourrettes/Loup	Source du Touronet - Reprises fissures	15 000 €	3 251 500 €
496	Tourrettes/Loup	Raccordement au réseau AEP - Usagers Eau brute	70 000 €	3 321 500 €
497	Tourrettes/Loup	Chemin de la Tuilière - Renouvellement canalisation	60 000 €	3 381 500 €
10	SIEVI	Divers travaux AEP	18 500 €	**3 400 000** €

5.4 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

N°	Objet	Début/Fin	Durée	Organisme prêteur	Dette origine Euros	Capital restant dû au 31/12/2022
57	Renouvellement Canal GRAVIERE (OP205)	2009/2023	17 ans	Agence de l'Eau	42 900,00 €	2 860,00 €
63	Réseau AEP - ST-PAUL DE VENCE	2015/2029	15 ans	CAISSE EPARGNE	115 000,00 €	30 000,00 €
64	Usine SIEVI	2018/2033	15 ans	CREDIT AGRICOLE	200 000,00 €	144 337,53 €
65	prêt 00600139507 - ex-regie TSL	2020/2027	8 ans	CREDIT AGRICOLE	300 000,00 €	61 250,00 €
66	prêt 2005 132 - ex-regie TSL	2020/2025	6 ans	CAISSE EPARGNE	300 000,00 €	59 159,73 €
67	prêt 5296671 - ex-regie ROQ	2020/2045	25 ans	BANQUE DES TERRITOIRES	77 658,00 €	69 892,20 €
68	prêt 1240021 - ex regie SPDV	2014/2028	15 ans	BANQUE DES TERRITOIRES	200 000,00 €	93 979,43 €
69	prêt 00600593392 - ex-regie SPDV	2012/2032	20 ans	CREDIT AGRICOLE	280 000,00 €	157 009,50 €
70	prêt 00778462892J - ex-regie SPDV	2008/2027	20 ans	CREDIT FONCIER	600 000,00 €	197 989,02 €
71	prêt 00601216831 - ex-regie SPDV	2016/2026	10 ans	CREDIT AGRICOLE	80 000,00 €	38 000,00 €
72	Prêt RQ - Participation tripartite (REAAM-RQ-SIEVI)	2020/2024	5 ans	CAISSE EPARGNE	14 510,78 €	4 793,74 €
73	Prêt Compteurs ex régies (OP453)	2022/2051	30 ans	CREDIT AGRICOLE	1 390 000,00 €	1 343 666,68 €
				TOTAL GENERAL :	3 600 068,78 €	2 202 937,83 €

5.5 Amortissements

	2021	2022
Dotation amortissement du Réseau AEP	**299 941,11 €**	**309 571,20 €**

Le montant des amortissements du SIEVI pour son réseau d'eau potable en 2022 est de **309 571,20**€.





Usine du SIEVI – Travaux de renforcement du Canal de la Gravière en DN 600 mm

6 PERSPECTIVES D'AVENIR

Afin d'atteindre les objectifs du SIEVI **d'amélioration de la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service de l'eau**, les axes et les projets à l'étude ou en cours de réalisation sont les suivants :

1/ Convention de ventes d'eau en gros avec la Régie Eau d'Azur

Le SIEVI et la Régie Eau d'Azur exercent, chacun en ce qui les concerne, l'exploitation du service public de l'eau potable sur leur périmètre statutaire.

Ainsi, dans le cadre de ses activités, la Régie Eau d'Azur souhaite pouvoir acheter de l'eau potable produite par l'usine du SIEVI à Bouyon et cela, en plusieurs points de livraison.

D'autre part, le SIEVI souhaite aussi pouvoir acheter de l'eau potable initialement produite par l'usine à Bouyon, mais qui a transité par les réseaux de la Régie d'Eau d'Azur, essentiellement par le canal de la Gravière et celà, en plusieurs points de livraison également.

La médiation judiciare en cours doit permettre au SIEVI et à la Régie Eau d'Azur d'établir une convention couvrant les ventes et achats d'eau potable entre les parties et en définissant les modalités techniques, administratives et financières de mise en œuvre.

De plus, cette convention devra régir les modalités de fonctionnement des ouvrages permettant les échanges d'eau entre les collectivités (outil GTC développé par VEOLIA dans le cadre de la DSP 2008-2019).

2/ Plan prévisonnel d'investissement

2.1/ Travaux sur les ouvrages de production

Le Plan Prévisionnel d'Investissement du SIEVI estime les besoins en travaux sur les ouvrages à usage commun SIEVI / REA à **4 M€ à l'horizon 2030**, soit 500 k€ / an sur 8 ans (maîtrise d'œuvre comprise).

Le programme pour l'année 2023 comprend les opérations suivantes pour un montant prévisionnel de **457 k€ HT** :

- **Instrumentation des 3 émergences et des 3 surverses** qui composent les sources du Vegay (OP.488). Il s'agit de suivre précisément l'évolution de la ressource et de disposer des équipements de mesures précis qui seront utilisés dans le cadre de l'étude du débit à laisser au droit des sources.
- **Optimisation de la filtration à l'usine de potabilisation à Bouyon** (OP. 491). Il s'agit de changer des équipements à l'usine (vannes et compteurs) afin d'optimiser le fonctionnement des filtres.
- **Canal du Vegay** (OP. 491). Une inspection vidéo a été réalisée fin mars suite à l'apparition de fissures dans le Canal juste en amont de l'usine. Le rapport est attendu très prochainement afin de programmer les travaux nécessaires.

Par ailleurs, le SIEVI prévoit des opérations sur ses ouvrages de production à usage propre pour un montant prévisionnel de **90 k€ HT** :

- **SIGALE** (OP.476) - Station de chloration - Mise en place d'une purge automatique sous haute pression permettant d'éviter la remontée d'eau turbide vers le réservoir de Sigale
- **TOURRETTES-SUR-LOUP** – Source du Touronet – Reprise de fissures dans la galerie principale suite à diagnostic structure réalisé fin 2022

2.2/ Travaux sur les ouvrages de distribution / stockage

Suite à la sécheresse de 2022 et la fin de l'opération de pose des compteurs dans les ex-régies, l'objectif est de proposer en 2023 un important programme sur le réseau de distribution afin de renouveler des réseaux fuyards ou soumis à des problématiques de qualité d'eau.

Les opérations retenues à ce jour sur le réseau de distribution sont les suivantes pour un montant prévisionnel de **800 k€ HT** (maîtrise d'œuvre comprise) :

- COURSEGOULES : Renouvellement de réseau fuyard sous RD (450 ml) - Montant des travaux : 275 000 € HT (Part SIEVI estimée à 75 % : 206.250 € HT).
- PIERREFEU : Route du Scordiglaus - Dévoiement réseau AEP - Montant des travaux : 15 000 € HT (Part SIEVI estimée à 75 % : 11.250 € HT).
- ROQUESTERON : Quartier Chabauda – Renouvellement conduite à risques CVM (dégradation des conduites en PVC) - Montant des travaux : 220.000 € HT (Part SIEVI estimée à 75 % : 165.000 € HT).
- TOURRETTES-SUR-LOUP : Route des Valettes sud - Renouvellement réseau fuyard comportant également un intérêt PPRIF (450 ml) - Montant des travaux : 230.000 € HT (Part SIEVI estimée à 37,5 % : 86.250 € HT).
- TOURRETTES-SUR-LOUP : Chemin de la Tuilière - Renouvellement réseau non conforme (200 ml) - Montant des travaux : 60.000 € HT (Part SIEVI estimée à 75 % : 45.000 € HT).

Enfin, un programme d'opérations en coordination est en cours pour un montant de **150 k€ HT** (Communes de PIERREFEU, SIGALE et COURSEGOULES).

2.3/ Programme 2023 des contrats de DSP (enveloppes du délégataire)

Concernant les investissements, le délégataire est chargé des travaux de maintenance, entretien et réparation des biens affectés au service.

L'accent est également mis sur le renouvellement de réseaux fuyards, tant au niveau du fonds de travaux que du renouvellement des branchements isolés.

Sont ainsi programmés les travaux suivants :

- BEZAUDUN-LES-ALPES : Chemin de la Feubies Est – 500 ml
- BOUYON : Route du Cheiron - 300 ml
- TOURRETTES-SUR-LOUP : Route de la Madeleine – Reprise de 50 branchements fuyards sur 1 km de réseau
- Antennes eau brute AIGLUN et SIGALE : Pose de débitmètres en départ des antennes pour suivi des fuites sur eau brute
- SAINT-PAUL DE VENCE : Chemin de Rome – 340 ml
- AIGLUN : Pose analyseur de chlore pour suivre la qualité de l'eau distribuée

3/ Organisation du service de l'eau potable à l'horizon du 01/01/2025

Sur son territoire regroupant 16 communes pour l'eau potable, le SIEVI est autorité délégante de deux contrats de délégation de service public de l'eau.

Les deux contrats sont en cours avec la société COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE – Procédés MP Otto, pour l'exploitation de ces services publics de l'eau.

Les deux contrats se terminent au 31 décembre 2024.

Afin d'organiser le service à l'horizon du 1er janvier 2025, il est nécessaire de se faire assister par un bureau d'études sur les plans juridique, technique et financier.

Le marché a été publié le 4 juillet 2023 pour une remise des offres le 9 août 2023.

ANNEXE – FACTURES EAU ET ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE

FACTURES SEMESTRIELLES 2022 POUR FORFAITS EX-REGIES

	REVEST LES ROCHES		
	91m3	*183 m3*	*maison de retraite*
Abonnement Délégataire	36,18 €	74,26 €	1 215,43 €
Location compteur Délégataire	1,93 €	1,93 €	1,93 €
Abonnement SEVEC	31,90 €	62,01 €	970,12 €
Location compteur SEVEC	1,98 €	1,98 €	1,98 €
Préservation des ressources	2,13 €	2,13 €	2,13 €
Lutte contre la pollution	12,06 €	12,06 €	12,06 €
Total HT	**86,18 €**	**154,37 €**	**2 203,65 €**
Total TTC	**90,93 €**	**162,87 €**	**2 324,86 €**
Assainissement	**Part REAAM fixe TVA à 10%**		
Part Fixe	45,50 €	91,50 €	730,00 €
Modernistation des réseaux	5,62 €	5,62 €	5,62 €
Total asst HT	**51,12 €**	**97,12 €**	**735,62 €**
Total asst TTC	**55,98 €**	**106,58 €**	**808,93 €**
GLOBAL TTC	**146,91 €**	**269,45 €**	**3 133,79 €**

	TOURETTE DU CHATEAU				
	46m3	*91m3*	*183m3*	*274m3*	*365m3*
Abonnement Délégataire	15,44 €	37,64 €	77,51 €	117,37 €	157,23 €
Location compteur Délégataire	2,53 €	2,53 €	2,53 €	2,53 €	2,53 €
Abonnement SEVEC	12,76 €	19,12 €	36,12 €	53,12 €	70,13 €
Location compteur SEVEC	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €	1,60 €
Préservation des ressources	2,13 €	2,13 €	2,13 €	2,13 €	2,13 €
Lutte contre la pollution	14,47 €	14,47 €	14,47 €	14,47 €	14,47 €
Total HT	**48,93 €**	**77,49 €**	**134,36 €**	**191,22 €**	**248,09 €**
Total TTC	**51,63 €**	**81,76 €**	**141,76 €**	**201,74 €**	**261,73 €**
Assainissement	**Part REAAM fixe TVA à 10%**				
Part Fixe	23,00 €	45,50 €	91,50 €	137,00 €	182,50 €
Modernistation des réseaux	6,90 €	6,90 €	6,90 €	6,90 €	6,90 €
Total asst HT	**29,90 €**	**52,40 €**	**98,40 €**	**143,90 €**	**189,40 €**
Total asst TTC	**32,58 €**	**57,33 €**	**107,93 €**	**157,98 €**	**208,03 €**
GLOBAL TTC	**84,21 €**	**139,09 €**	**249,69 €**	**359,72 €**	**469,76 €**

	ROQUESTERON					
	50m3	*60m3*	*78m3*	*110m3*	*200m3*	*250m3*
Abonnement Délégataire	18,88 €	21,24 €	34,49 €	50,34 €	94,55 €	119,12 €
Abonnement SEVEC	47,55 €	58,41 €	69,41 €	96,29 €	172,20 €	214,37 €
Préservation des ressources	2,13 €	2,13 €	2,13 €	2,13 €	2,13 €	2,13 €
Lutte contre la pollution	13,48 €	13,48 €	13,48 €	13,48 €	13,48 €	13,48 €
Total HT	**82,04 €**	**95,26 €**	**119,51 €**	**162,24 €**	**282,36 €**	**349,10 €**
Total TTC	**86,55 €**	**100,50 €**	**126,08 €**	**171,16 €**	**297,89 €**	**368,30 €**
Assainissement	**Part REAAM fixe TVA à 10%**					
Part Fixe	28,00 €	33,60 €	43,68 €	61,60 €	112,00 €	140,00 €
Modernistation des réseaux	6,64 €	6,64 €	6,64 €	6,64 €	6,64 €	6,64 €
Total asst HT	**34,64 €**	**40,24 €**	**50,32 €**	**68,24 €**	**118,64 €**	**146,64 €**
Total asst TTC	**37,81 €**	**43,97 €**	**55,05 €**	**74,77 €**	**130,21 €**	**161,01 €**
GLOBAL TTC	**124,36 €**	**144,47 €**	**181,13 €**	**245,93 €**	**428,10 €**	**529,31 €**

	BOUYON		
	183m3	*274m3*	*365m3*
Abonnement Délégataire	30,36 €	61,15 €	91,94 €
Abonnement SEVEC	3,19 €	5,98 €	8,76 €
Préservation des ressources	2,13 €	2,13 €	2,13 €
Lutte contre la pollution	13,69 €	38,33 €	51,10 €
Total HT	**49,37 €**	**107,59 €**	**153,93 €**
Total TTC	**52,09 €**	**113,51 €**	**162,40 €**
Assainissement	**part fixe CASA sans TVA**		
Forfait	22,81 €	45,63 €	68,45 €
Modernisation des réseaux	13,69 €	20,53 €	27,38 €
Total asst HT	**36,50 €**	**66,16 €**	**95,83 €**
Total asst TTC	**36,50 €**	**66,16 €**	**95,83 €**
GLOBAL TTC	**88,59 €**	**179,67 €**	**258,23 €**

FACTURES DES PARTICULIERS AU COMPTEUR (1/5)

AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES

Préservation des ressources en eau : redevance reversée à l'Agence de l'Eau qui définit la politique générale en matière de qualité des eaux

Lutte contre la pollution : redevance reversée à l'Agence de l'Eau qui définit la politique générale en matière de qualité des eaux

Modernisation des reseaux : redevance reversée à l'Agence de l'Eau qui définit la politique générale en matière de qualité des eaux

Aiglun	m³	Total facture au 01/01/2022	Prix au 01/01/2023 (au m3)	Total facture au 01/01/2023	Evol 2022/2023
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		171,53 €	1,528 €	183,39 €	6,92%
Part délégataire		102,23 €	0,929 €	111,49 €	9,06%
Abonnement		31,68 €		34,56 €	
Consommation tranche 1	80	37,18 €	0,507 €	40,54 €	
Consommation tranche 2	40	33,38 €	0,910 €	36,39 €	
Part collectivité		69,30 €	0,599 €	71,90 €	3,75%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	80	32,00 €	0,42 €	33,60 €	
Consommation tranche 2	40	17,80 €	0,47 €	18,80 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,33 €	39,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	0,05 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,28 €	0,28 €	
TOTAL PART EAU HT		211,13 €	1,86 €	222,99 €	5,62%
TOTAL PART EAU TTC		222,74 €	1,96 €	235,26 €	5,62%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		208,80 €		193,82 €	-7,17%
Abonnement (Part REAAM)		0,00 €		61,82 €	
Consommation (Part REAAM à compter de 2020)	120	208,80 €	1,10 €	132,00 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		228,00 €		213,02 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		250,80 €		234,32 €	
TOTAL FACTURE TTC		473,54 €		469,58 €	-0,84%

Bézaudun-les-Alpes	m³	Total facture au 01/01/2022	Prix au 01/01/2023 (au m3)	Total facture au 01/01/2023	Evol 2022/2023
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		171,53 €	1,528 €	183,39 €	6,92%
Part délégataire		102,23 €	0,929 €	111,49 €	9,06%
Abonnement		31,68 €		34,56 €	
Consommation tranche 1	80	37,18 €	0,507 €	40,54 €	
Consommation tranche 2	40	33,38 €	0,910 €	36,39 €	
Part collectivité		69,30 €	0,599 €	71,90 €	3,75%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	80	32,00 €	0,42 €	33,60 €	
Consommation tranche 2	40	17,80 €	0,47 €	18,80 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,33 €	39,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	0,05 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,28 €	0,28 €	
TOTAL PART EAU HT		211,13 €	1,86 €	222,99 €	5,62%
TOTAL PART EAU TTC		222,74 €	1,96 €	235,26 €	5,62%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		85,00 €		77,00 €	-9,41%
Abonnement (CASA à compter de 2020)		31,00 €		23,00 €	
Consommation(CASA à compter de 2020)	120	54,00 €	0,45 €	54,00 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		104,20 €		96,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		104,20 €		96,20 €	
TOTAL FACTURE TTC		326,94 €		331,46 €	1,38%

FACTURES DES PARTICULIERS AU COMPTEUR (2/5)

Bouyon	m³	Total facture au 01/01/2022	Prix au 01/01/2023 (au m3)	Total facture au 01/01/2023	Evol 2022/2023
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		171,53 €	1,528 €	183,39 €	6,92%
Part délégataire		102,23 €	0,929 €	111,49 €	9,06%
Abonnement		31,68 €		34,56 €	
Consommation tranche 1	80	37,18 €	0,910 €	40,54 €	
Consommation tranche 2	40	33,38 €	0,599 €	36,39 €	
Part collectivité		69,30 €	0,599 €	71,90 €	3,75%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	80	32,00 €	0,42 €	33,60 €	
Consommation tranche 2	40	17,80 €	0,47 €	18,80 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,33 €	39,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	0,05 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,28 €	0,28 €	
TOTAL PART EAU HT		211,13 €	1,86 €	222,99 €	5,62%
TOTAL PART EAU TTC		222,74 €	1,96 €	235,26 €	5,62%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		27,13 €		53,87 €	98,56%
Abonnement (CASA à compter de 2020)		10,67 €		10,67 €	
Consommation(CASA à compter de 2020)	120	16,46 €	0,3600 €	43,20 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		46,33 €		73,07 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		46,33 €		73,07 €	
TOTAL FACTURE TTC		269,07 €		308,33 €	14,59%

Conségudes	m³	Total facture au 01/01/2022	Prix au 01/01/2023 (au m3)	Total facture au 01/01/2023	Evol 2022/2023
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		171,53 €	1,528 €	183,39 €	6,92%
Part délégataire		102,23 €	0,929 €	111,49 €	9,06%
Abonnement		31,68 €		34,56 €	
Consommation tranche 1	80	37,18 €	0,599 €	40,54 €	
Consommation tranche 2	40	33,38 €	0,599 €	36,39 €	
Part collectivité		69,30 €	0,599 €	71,90 €	3,75%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	80	32,00 €	0,42 €	33,60 €	
Consommation tranche 2	40	17,80 €	0,47 €	18,80 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,33 €	39,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	0,05 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,28 €	0,28 €	
TOTAL PART EAU HT		211,13 €	1,86 €	222,99 €	5,62%
TOTAL PART EAU TTC		222,74 €	1,96 €	235,26 €	5,62%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		64,00 €		84,25 €	31,64%
Abonnement (CASA à compter de 2020)		16,00 €		24,25 €	
Consommation(CASA à compter de 2020)	120	48,00 €	0,50 €	60,00 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		83,20 €		103,45 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		83,20 €		103,45 €	
TOTAL FACTURE TTC		305,94 €		338,71 €	10,71%

Coursegoules	m³	Total facture au 01/01/2022	Prix au 01/01/2023 (au m3)	Total facture au 01/01/2023	Evol 2022/2023
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		171,53 €	1,528 €	183,39 €	6,92%
Part délégataire		102,23 €	0,929 €	111,49 €	9,06%
Abonnement		31,68 €		34,56 €	
Consommation tranche 1	80	37,18 €	0,599 €	40,54 €	
Consommation tranche 2	40	33,38 €	0,599 €	36,39 €	
Part collectivité		69,30 €	0,599 €	71,90 €	3,75%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	80	32,00 €	0,42 €	33,60 €	
Consommation tranche 2	40	17,80 €	0,47 €	18,80 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,33 €	39,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	0,05 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,28 €	0,28 €	
TOTAL PART EAU HT		211,13 €	1,86 €	222,99 €	5,62%
TOTAL PART EAU TTC		222,74 €	1,96 €	235,26 €	5,62%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		24,82 €		19,40 €	-21,84%
Abonnement (CASA à compter de 2020)		18,60 €		5,00 €	
Consommation(CASA à compter de 2020)	120	6,22 €	0,1200 €	14,40 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		44,02 €		38,60 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		44,02 €		38,60 €	
TOTAL FACTURE TTC		266,76 €		273,86 €	2,66%

FACTURES DES PARTICULIERS AU COMPTEUR (3/5)

Cuébris	m³	Total facture au 01/01/2022	Prix au 01/01/2023 (au m3)	Total facture au 01/01/2023	Evol 2022/2023
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		171,53 €	1,528 €	183,39 €	6,92%
Part délégataire		102,23 €	0,929 €	111,49 €	9,06%
Abonnement		31,68 €		34,56 €	
Consommation tranche 1	80	37,18 €	0,599 €	40,54 €	
Consommation tranche 2	40	33,38 €	0,599 €	36,39 €	
Part collectivité		69,30 €	0,599 €	71,90 €	3,75%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	80	32,00 €	0,42 €	33,60 €	
Consommation tranche 2	40	17,80 €	0,47 €	18,80 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,33 €	39,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	0,05 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,28 €	0,28 €	
TOTAL PART EAU HT		211,13 €	1,86 €	222,99 €	5,62%
TOTAL PART EAU TTC		222,74 €	1,96 €	235,26 €	5,62%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		120,00 €		134,21 €	11,84%
Abonnement (Part REAAM)		0,00 €		43,01 €	
Consommation (Part REAAM à compter de 2020)	120	120,00 €	0,76 €	91,20 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		139,20 €		153,41 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		153,12 €		168,75 €	
TOTAL FACTURE TTC		375,86 €		404,01 €	7,49%

Les Ferres	m³	Total facture au 01/01/2022	Prix au 01/01/2023 (au m3)	Total facture au 01/01/2023	Evol 2022/2023
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		171,53 €	1,528 €	183,39 €	6,92%
Part délégataire		102,23 €	0,929 €	111,49 €	9,06%
Abonnement		31,68 €		34,56 €	
Consommation tranche 1	80	37,18 €	0,599 €	40,54 €	
Consommation tranche 2	40	33,38 €	0,599 €	36,39 €	
Part collectivité		69,30 €	0,599 €	71,90 €	3,75%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	80	32,00 €	0,42 €	33,60 €	
Consommation tranche 2	40	17,80 €	0,47 €	18,80 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,33 €	39,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	0,05 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,28 €	0,28 €	
TOTAL PART EAU HT		211,13 €	1,86 €	222,99 €	5,62%
TOTAL PART EAU TTC		222,74 €	1,96 €	235,26 €	5,62%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		30,48 €		61,90 €	103,08%
Abonnement (CASA à compter de 2020)		16,76 €		18,70 €	
Consommation(CASA à compter de 2020)	120	13,72 €	0,3600 €	43,20 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		49,68 €		81,10 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		49,68 €		81,10 €	
TOTAL FACTURE TTC		272,42 €		316,36 €	16,13%

Pierrefeu	m³	Total facture au 01/01/2022	Prix au 01/01/2023 (au m3)	Total facture au 01/01/2023	Evol 2022/2023
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		171,53 €	1,528 €	183,39 €	6,92%
Part délégataire		102,23 €	0,929 €	111,49 €	9,06%
Abonnement		31,68 €		34,56 €	
Consommation tranche 1	80	37,18 €	0,599 €	40,54 €	
Consommation tranche 2	40	33,38 €	0,599 €	36,39 €	
Part collectivité		69,30 €	0,599 €	71,90 €	3,75%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	80	32,00 €	0,42 €	33,60 €	
Consommation tranche 2	40	17,80 €	0,47 €	18,80 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,33 €	39,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	0,05 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,28 €	0,28 €	
TOTAL PART EAU HT		211,13 €	1,86 €	222,99 €	5,62%
TOTAL PART EAU TTC		222,74 €	1,96 €	235,26 €	5,62%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		192,00 €		180,00 €	-6,25%
Abonnement (Part REAAM)		0,00 €		57,60 €	
Consommation (Part REAAM à compter de 2020)	120	192,00 €	1,02 €	122,40 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		211,20 €		199,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		232,32 €		219,12 €	
TOTAL FACTURE TTC		455,06 €		454,38 €	-0,15%

FACTURES DES PARTICULIERS AU COMPTEUR (4/5)

Roquestéron	m³	Total facture au 01/01/2022	Prix au 01/01/2023 (au m3)	Total facture au 01/01/2023	Evol 2022/2023
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		171,53 €	1,528 €	183,39 €	6,92%
Part délégataire		102,23 €	0,929 €	111,49 €	9,06%
Abonnement		31,68 €		34,56 €	
Consommation tranche 1	80	37,18 €	0,599 €	40,54 €	
Consommation tranche 2	40	33,38 €	0,599 €	36,39 €	
Part collectivité		69,30 €	0,599 €	71,90 €	3,75%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	80	32,00 €	0,42 €	33,60 €	
Consommation tranche 2	40	17,80 €	0,47 €	18,80 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,33 €	39,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	0,05 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,28 €	0,28 €	
TOTAL PART EAU HT		211,13 €	1,86 €	222,99 €	5,62%
TOTAL PART EAU TTC		222,74 €	1,96 €	235,26 €	5,62%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		134,94 €		174,48 €	29,30%
Abonnement (Part REAAM)		0,00 €		55,68 €	
Abonnement (Part REAAM à compter de 2020)	120	134,94 €	0,9900 €	118,80 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		154,14 €		193,68 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		169,55 €		213,05 €	
TOTAL FACTURE TTC		392,30 €		448,31 €	14,28%

La Roque-en-Provence	m³	Total facture au 01/01/2022	Prix au 01/01/2023 (au m3)	Total facture au 01/01/2023	Evol 2022/2023
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		171,53 €	1,528 €	183,39 €	6,92%
Part délégataire		102,23 €	0,929 €	111,49 €	9,06%
Abonnement		31,68 €		34,56 €	
Consommation tranche 1	80	37,18 €	0,599 €	40,54 €	
Consommation tranche 2	40	33,38 €	0,599 €	36,39 €	
Part collectivité		69,30 €	0,599 €	71,90 €	3,75%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	80	32,00 €	0,42 €	33,60 €	
Consommation tranche 2	40	17,80 €	0,47 €	18,80 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,33 €	39,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	0,05 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,28 €	0,28 €	
TOTAL PART EAU HT		211,13 €	1,86 €	222,99 €	5,62%
TOTAL PART EAU TTC		222,74 €	1,96 €	235,26 €	5,62%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		134,94 €		204,00 €	51,18%
Abonnement (Part CASA à compter de 2020)		134,94 €		60,00 €	
Consommation(CASA à compter de 2020)	120	- €	1,2000 €	144,00 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		154,14 €		223,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		154,14 €		223,20 €	
TOTAL FACTURE TTC		376,88 €		458,46 €	21,64%

Saint-Paul-de-Vence	m³	Total facture au 01/01/2022	Prix au 01/01/2023 (au m3)	Total facture au 01/01/2023	Evol 2022/2023
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		171,53 €	1,528 €	183,39 €	6,92%
Part délégataire		102,23 €	0,929 €	111,49 €	9,06%
Abonnement		31,68 €		34,56 €	
Consommation tranche 1	80	37,18 €	0,599 €	40,54 €	
Consommation tranche 2	40	33,38 €	0,599 €	36,39 €	
Part collectivité		69,30 €	0,599 €	71,90 €	3,75%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	80	32,00 €	0,42 €	33,60 €	
Consommation tranche 2	40	17,80 €	0,47 €	18,80 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,33 €	39,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	0,05 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,28 €	0,28 €	
TOTAL PART EAU HT		211,13 €	1,86 €	222,99 €	5,62%
TOTAL PART EAU TTC		222,74 €	1,96 €	235,26 €	5,62%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		222,10 €		222,10 €	0%
Abonnement (CASA à compter de 2020)		6,10 €		6,10 €	
Consommation(CASA à compter de 2020)	120	216,00 €	1,8000 €	216,00 €	
AGENCE DE L'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		241,30 €		241,30 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		241,30 €		241,30 €	
TOTAL FACTURE TTC		464,04 €		476,56 €	2,70%

FACTURES DES PARTICULIERS AU COMPTEUR (5/5)

Sigale	m³	Total facture au 01/01/2022	Prix au 01/01/2023 (au m3)	Total facture au 01/01/2023	Evol 2022/2023
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		171,53 €	1,528 €	183,39 €	6,92%
Part délégataire		102,23 €	0,929 €	111,49 €	9,06%
Abonnement		31,68 €		34,56 €	
Consommation tranche 1	80	37,18 €	0,599 €	40,54 €	
Consommation tranche 2	40	33,38 €	0,599 €	36,39 €	
Part collectivité		69,30 €	0,599 €	71,90 €	3,75%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	80	32,00 €	0,42 €	33,60 €	
Consommation tranche 2	40	17,80 €	0,47 €	18,80 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,33 €	39,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	0,05 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,28 €	0,28 €	
TOTAL PART EAU HT		211,13 €	1,86 €	222,99 €	5,62%
TOTAL PART EAU TTC		222,74 €	1,96 €	235,26 €	5,62%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		120,00 €		134,21 €	12%
Abonnement (Part REAAM)		0,00 €		43,01 €	
Consommation (Part REAAM à compter de 2020)	120	120,00 €	0,76 €	91,20 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		139,20 €		153,41 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		153,12 €		168,75 €	
TOTAL FACTURE TTC		375,86 €		404,01 €	7,49%

Tourrettes-sur-Loup	m³	Total facture au 01/01/2022	Prix au 01/01/2023 (au m3)	Total facture au 01/01/2023	Evol 2022/2023
PRODUCTION ET DISTRIBUTION de L'EAU		171,53 €	1,528 €	183,39 €	6,92%
Part délégataire		102,23 €	0,929 €	111,49 €	9,06%
Abonnement		31,68 €		34,56 €	
Consommation tranche 1	80	37,18 €	0,599 €	40,54 €	
Consommation tranche 2	40	33,38 €	0,599 €	36,39 €	
Part collectivité		69,30 €	0,599 €	71,90 €	3,75%
Abonnement		19,50 €		19,50 €	
Consommation tranche 1	80	32,00 €	0,42 €	33,60 €	
Consommation tranche 2	40	17,80 €	0,47 €	18,80 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAU		39,60 €	0,33 €	39,60 €	0,00%
Préservation des ressources en eau	120	6,00 €	0,05 €	0,05 €	
Lutte contre la Pollution	120	33,60 €	0,28 €	0,28 €	
TOTAL PART EAU HT		211,13 €	1,86 €	222,99 €	5,62%
TOTAL PART EAU TTC		222,74 €	1,96 €	235,26 €	5,62%
COLLECTE et TRAITEMENT des EAUX USEES		187,51 €		161,00 €	-14%
Abonnement (CASA à compter de 2020)		22,87 €		23,00 €	
Consommation(CASA à compter de 2020)	120	164,64 €	1,1500 €	138,00 €	
AGENCE DE l'EAU - REDEVANCES EAUX USEES		19,20 €		19,20 €	0%
Modernisation du réseau de collecte	120	19,20 €	0,16 €	19,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES HT		206,71 €		180,20 €	
TOTAL PART EAUX USEES TTC		206,71 €		180,20 €	
TOTAL FACTURE TTC		429,45 €		415,46 €	-3,26%